



Huissier suite a cloture de compte société générale

Par **Iolie92**, le **01/02/2016** à **17:39**

bonjour je vous explique ma situation

j 'avais un compte a la société générale,

ils ont décidé de fermer ce compte car il n y avait aucun mouvement dessus, ce compte était débiteur de 300 euros a peu près , et dessus il y avait un crédit ou il restait 300 e a payer
premier problème la conseillère a fermé le compte avant que mon virement n'arrive sur celui ci , le dossier a été transféré a un huissier en île de France.

second problème, sogefinancement de la société générale qui m'a fait le crédit a donc du coup fait appel a un 2 nd huissier pour rembourser le reste du crédit alors que pendant 2 mois j'ai essayé de les appeler , j'ai envoyé des mails et même une lettre recommandée avec AR...aucune réponse et un beau jour l huissier m'appelle et me demande 300 euros du reste du crédit. je veux bien payer mais je n'ai actuellement pas les sous, ils refusent catégoriquement un échéancier pour "une si petite somme ".

je compte bien payer mais pas de suite

je risque quoi? y 'a t'il des frais exorbitant?

merci de votre aide !!!